



LES PREMIERS MINISTRES FONT DES AVANCÉES **EN MATIÈRE DE COMMERCE INTÉRIEUR**

REGINA, 7 août 2009 – Les premiers ministres ont convenu aujourd’hui d’un nouveau chapitre sur l’agriculture. Cette entente s’appuie sur les progrès réalisés au cours des dernières années par le Conseil de la Fédération pour accroître la libre circulation des personnes, biens et services au Canada.

Le nouveau chapitre sur l’agriculture empêchera le recours à des mesures déraisonnables risquant de nuire à la libre circulation des produits agricoles à travers le Canada. Il ne s’appliquera pas aux mesures liées aux systèmes de gestion de l’offre régis par les gouvernements fédéral et provinciaux, ni aux offices de commercialisation provinciaux.

Tous les gouvernements au Canada ont maintenant approuvé le nouveau chapitre sur la mobilité de la main-d’œuvre de l’ACI, assurant aux professionnels et à tous les travailleurs plus de mobilité et des possibilités accrues de poursuivre leur carrière n’importe où au Canada. Tous les premiers ministres se sont entendus sur le nouveau chapitre sur le mécanisme de règlement des différends.

Forts de ces réussites, les premiers ministres ont convenu d’amorcer une nouvelle ronde d’améliorations du commerce intérieur, laquelle inclura :

- **Un mécanisme de résolution des différends d’une personne à un gouvernement.** À la suite des succès du mécanisme de résolution des différends de gouvernement à gouvernement, les premiers ministres demandent à leurs ministres responsables de proposer des options pour améliorer le mécanisme de règlement des différends d’une personne à un gouvernement en prévision de la Rencontre estivale 2010 du Conseil de la Fédération.
- **Une pleine mobilité de la main-d’œuvre pour les professions du secteur financier.** Les premiers ministres demandent aux ministres responsables du Commerce intérieur de procéder à un examen des professions du secteur financier et de formuler des recommandations pour une pleine mobilité de la

main-d'œuvre dans ce secteur en vertu du chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

- **Réglementation relative aux entreprises et en matière de transport.** Les premiers ministres demandent aux ministres responsables du Commerce intérieur de réexaminer rapidement les exigences d'enregistrement extraprovinciales des sociétés, les exigences relatives à la préparation de rapports et les règlements multiprovinciaux concernant les permis d'exploitation. Les premiers ministres demandent également à leurs ministres des Transports d'élaborer un plan d'action visant l'harmonisation des réglementations. Ils devront soumettre un échéancier et des propositions d'amendements d'ici le 31 décembre 2009.

- 30 -

Renseignements :

Ian Hanna
Conseiller aux communications
Bureau du premier ministre de la Saskatchewan
306 787-2127
ian.hanna@gov.sk.ca